

**SONY**  
make.believe

# Totalement FOOT

Du 13 novembre au 31 décembre 2009



\* BDP-S350, BDP-357, BDP-S360, BDP-S350, BDP-S560 ou BDP-S760.  
Voir modalités de l'offre au cas ou sur [www.sony.fr/promotions](http://www.sony.fr/promotions)



# 50€ remboursés

pour l'achat d'un lecteur  
Blu-ray Sony\*



Partenaire officiel de la FIFA





## Offre Lecteur Blu-ray Sony 50€ remboursés

### Modalités de l'offre

Pour l'achat d'un Lecteur Blu-ray Sony<sup>(1)</sup> entre le 13 novembre et le 31 décembre 2009 inclus, en France métropolitaine et DOM-TOM, et dans les magasins participant à l'opération, Sony vous rembourse 50€ :

(1) Offre valable sur les références : BDP-S350, BDP-357, BDP-S360, BDP-S550, BDP-S560 ou BDP-S760.

### Comment bénéficier de l'offre ?

Complétez en majuscules le bulletin ci-après ou téléchargeable sur [www.sony.fr/promotions](http://www.sony.fr/promotions) en précisant vos coordonnées complètes et joignez également en une seule fois :

- Une photocopie de la facture d'achat de votre Lecteur Blu-ray Sony<sup>(1)</sup> effectué entre le 13 novembre et le 31 décembre 2009 inclus, en entourant la référence du Lecteur Blu-ray Sony<sup>(1)</sup> acheté concerné par l'offre.
- L'original du code-barre du Lecteur Blu-ray Sony<sup>(1)</sup> acheté concerné par l'offre (à découper sur l'emballage), conforme à l'exemple ci-contre.
- Un RIB émanant d'une banque sur le territoire français.



Tout envoi incomplet sera refusé.

Renvoyez le tout sous pli suffisamment affranchi de préférence en recommandé avec AR à votre charge avant le 15 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Offre Sony 50€ remboursés  
Custom Promo n° 13801  
13102 Rousset CEDEX**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_

Pour être informé de l'état de traitement de votre demande, veuillez indiquer votre email en majuscules :

@

☐ Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony dont la lettre d'informations My Sony.\*

Pour toutes questions, appelez au 0 970 805 100 (numéro non surtaxé depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Référence à rappeler : opération n° 13801

\* Si vous ne cochez pas la case "Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony", vos données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de cette offre et ne seront pas conservées par la suite. Les conditions d'utilisation de vos données sont détaillées sur le site [www.sony.fr/cudp](http://www.sony.fr/cudp) ou pourront vous être renvoyées sur simple demande au : Centre de Relations Clients API2310 75831 Paris cedex 17 ou par téléphone au 08 92 35 07 35 (0,34 euro TTC/min). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ sans que ce délai n'engage Sony France. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés. Toute demande, faite sur un bulletin non référencé par Sony, incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, portant sur des références différentes de la présente offre sera considérée comme nulle. Sony se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité. Offre valable pour tout résident en France métropolitaine et DOM-TOM. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours. Offre téléchargeable sur : [www.sony.fr/promotions](http://www.sony.fr/promotions)

### Extrait de Règlement "Jeu totalement foot"

Sony France organise du 30 octobre au 31 décembre 2009 un jeu gratuit sans obligation d'achat s'intitulant "Jeu Totalement Foot". Pour participer, il suffit de se connecter sur le site Internet [www.sony.fr/totalementfoot](http://www.sony.fr/totalementfoot), de remplir le formulaire d'inscription, de définir et enregistrer 3 de ses envies de produits Sony pour Noël puis de valider sa participation au tirage au sort pendant la durée du jeu. Le tirage au sort sera effectué le 29 janvier 2010 et déterminera 50 gagnants. Le gagnant n°1 recevra un voyage pour 2 personnes pour assister à la Finale de l'UEFA Champions League à Madrid le samedi 22 mai 2010 (valeur approx 4 000€ TTC), les gagnants n°2, 3, 4 et 5 recevant chacun un Appareil Photo REFLEX  $\alpha$ 380 (valeur approx. unit. 900€ TTC), les gagnants n°6 à 20 recevant chacun un Appareil Photo TX1 (valeur approx. unit. 380€ TTC), les gagnants n°21 à 50 recevront chacun un « lot foot » comprenant un tee-shirt Fifa et un ballon UEFA (valeur approx. unit. du lot 65€ TTC).

Ce jeu est limité à un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse), résidant en France métropolitaine, âgé de plus de 18 ans.

Les gains seront envoyés à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription au jeu à partir du 15 février 2010. Les gagnants ne pourront en aucun cas exiger le remplacement des gains par un autre lot. Le règlement complet du jeu est déposé chez Maîtres Miellet - Kernagoret, Huissiers de justice associés, 25 rue Drouot, 75009 Paris et est disponible sur le site du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler le jeu sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et son application par Sony France. Toutes interprétations ou contestations seront tranchées exclusivement par Sony France.

Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées par la suite sauf en cas d'acceptation expresse du participant.

Sony France SA - 20-26 rue Morel - 92110 Clichy 712 034 800 RCS Nanterre - Capital 122 231 495 €.

"Sony" et "make.believe" sont des marques déposées de Sony Corporation, Japon.

Blu-ray Disc et le logo Blu-ray Disc sont des marques commerciales de la Blu-ray Disc Association. Piment

